

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA  
TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS



B.P.: 34430 Yaoundé  
Tel: (+237) 222 23 49 59  
Site web: [www.minfof.cm](http://www.minfof.cm)

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROMOTION AND  
PROCESSING OF FOREST PRODUCTS

0022

N° \_\_\_\_\_/C/MINFOF/SETAT/SG/DPT/SDTB/SSS/macc

## COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune invite les responsables des Unités de Transformation de Bois (UTB) qui n'auraient pas retourné à la Direction de la Promotion et de la Transformation de Produits Forestiers (DPT) tous les documents sécurisés (Carnet Entrée Usine et Lettre de Voiture pour le transport des bois Débités) utilisés ou non en 2018, à bien vouloir le faire au plus tard le **28 février 2019**, faute de quoi aucun document ne leur sera plus accordé.

Par ailleurs, tous les responsables des UTB qui n'auront pas encore déposé les rapports annuels d'activités de leurs sociétés, élaborés conformément au canevas en vigueur, sont invités à le faire au plus tard le **28 février 2019** sous peine de sanctions.

Fait à Yaoundé, le **29 JAN 2019**

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO

Copie :

- Celcom (pour suivi)
- CRTV/RADIO
- Tous les DRFOF/DDFOF



0023

30 JAN 2019

LETTRE CIRCULAIRE N° \_\_\_\_\_/LC/MINFOF/SETAT/SG/DF DU \_\_\_\_\_  
Relative à la composition des dossiers d'attribution et de renouvellement de certains documents administratifs

LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

A

Tous les opérateurs économiques du sous-secteur Forêt-Bois du Cameroun

Mesdames/Messieurs,

Il m'a été donné de constater que les dossiers déposés dans mes services en vue de l'attribution et du renouvellement de certains documents administratifs sont pour la plupart incomplets, au regard des textes qui en fixent la composition.

Afin de faciliter leur montage et prévenir des rejets, sources de désagrément et retard dans l'entrée en activité, j'ai l'honneur de vous rappeler la composition de ces dossiers, notamment la liste des pièces constitutives qui devront être jointes à une demande dûment timbrée au tarif en vigueur.

❖ **Permis annuel d'Opération (PAO)**

- Formulaire de demande du PAO (DF 08) ;
- Plan annuel d'opération ;
- Attestation de mesure de superficie de l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC) ;
- Certificat de matérialisation des limites de l'AAC ;
- Certificat de conformité des résultats d'inventaire d'exploitation accompagné des fiches de vérification des tables de peuplements et des stocks délivrés par la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de ressort ;
- Rapport d'inventaire d'exploitation de l'AAC ;
- Carte d'exploitation à l'échelle 1 :5000 ;
- Cartes de positionnement des pieds à l'échelle 1 :5000 ;
- Carte du réseau routier de l'AAC ;
- Support numérique des données d'inventaire d'exploitation de l'AAC ;
- Rapport annuel des interventions forestières (RAIF) de l'exercice précédent ;
- Justificatifs de paiement des taxes et redevances ;
- Attestation de Réalisation des Œuvres Sociales ;
- Copie de la convention d'exploitation et un cahier de charges ;
- Copie de l'approbation du plan de gestion quinquennal.

**Pièces complémentaires en cas de renouvellement**

- Certificat de récolement ou certificat de non activité éventuellement ;
- Copie du Permis Annuel d'Opération de l'exercice précédent ;
- Justificatifs de retour des documents sécurisés utilisés et non utilisés de l'exercice précédent.

### ❖ **Certificat annuel d'exploitation d'une forêt communautaire**

- Support numérique des données d'inventaire d'exploitation ;
- Certificat de conformité des résultats d'inventaire d'exploitation accompagné des fiches de vérification des tables de peuplements et des stocks délivrés par la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de ressort ;
- Certificat de matérialisation des limites de la parcelle annuelle de coupe ;
- Rapport d'inventaire de la parcelle annuelle de coupe ;
- Plan annuel d'opération du secteur sollicité ;
- Plan de localisation de la parcelle (carte à l'échelle 1 : 50 000) ;
- Carte d'exploitation à l'échelle 1 : 5000 ;
- Rapport d'activité de l'exercice écoulé ;
- Justificatifs de paiement de la taxe d'abattage ;
- Justificatifs de retour des documents sécurisés utilisés et non utilisés de l'exercice précédent ;

### **Cas de renouvellement du CAE d'une parcelle exploitée**

- Certificat de récolement ;
- Copie du CAE de l'exercice précédent ;
- Rapport d'activité de l'exercice écoulé ;
- Justificatifs de paiement de la taxe d'abattage ;

### **Cas de renouvellement du CAE d'une parcelle non exploitée**

- Copie du CAE de l'exercice précédent ;
- Certificat de non activité.

### ❖ **Certificat d'exploitation d'une vente de coupe**

- Arrêté d'attribution de la vente de coupe ;
- Demande de la DF 08 ;
- Attestation de mesure de superficie de la vente de coupe à exploiter
- Certificat de matérialisation des limites ;
- Certificat de conformité des résultats d'inventaire d'exploitation accompagné des fiches de vérification des tables de peuplements et des stocks délivrés par la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de ressort ;
- Rapport d'inventaire d'exploitation ;
- Carte d'exploitation à l'échelle 1 : 5000 ;
- Justificatifs de paiement des taxes et redevances ;
- Copie du cahier de charges signé et enregistré + Procès-verbal de la réunion d'information ;
- Attestation de Réalisation des Œuvres Sociales ;
- Preuve de la constitution du cautionnement attestée par l'administration en charge des Finances ;

### **Pièces complémentaires en cas de renouvellement :**

- Copie de l'arrêté d'attribution de la vente de coupe ;
- Justificatifs de paiement de toutes les taxes y afférentes ;
- Rapport d'activité sur l'exercice échu ;
- Copie du certificat DF 08 ;
- Certificat de récolement ou certificat de non activité éventuellement ;
- Attestation de matérialisation des limites ;
- Attestation de non redevance.

### ❖ **Certificat d'enregistrement en qualité d'exportateur de bois en grumes**

- Justification de l'exercice d'une activité forestière pour l'exercice en cours ;
- Justificatifs des sources d'approvisionnement en grumes (PAO, CVC, ou approbation de contrat de source d'approvisionnement par le MINFOF) pour l'exercice en cours.

#### **Pièces complémentaires en cas de renouvellement**

- Justification de l'exercice d'une activité forestière pour l'exercice en cours ;
- Copie du précédent certificat ;
- Justificatifs des sources d'approvisionnement en grumes (PAO, CVC, ou approbation de contrat de source d'approvisionnement par le MINFOF) pour l'exercice en cours ;
- Rapport d'activité sur les exportations de l'exercice précédent.

### ❖ **Autorisation d'exportation en grumes des essences de promotion soumis à quota**

- Justificatifs des sources d'approvisionnement des grumes (PAO, CVC, et contrat de source d'approvisionnement approuvé par le MINFOF) ;
- Rapport d'activité sur les exportations de l'exercice précédent ;
- Rapport d'activité de transformation précisant le taux de transformation (pour les UTB)
- Certificat d'enregistrement en qualité d'exportateur des grumes pour l'exercice en cours ;

#### **Pièces complémentaires en cas de renouvellement**

- Copie de l'autorisation d'exportation des grumes de l'exercice précédent ;
- Attestation de volume exporté délivrée par le Délégué régional compétent ;

### ❖ **Autorisation d'ouverture d'un parc de rupture pour exploitant**

- Procès-verbal de visite de site signé par le Délégué Régional compétent ;
- Un titre de propriété ou contrat de bail notarié du site ;
- Un plan de localisation.

#### **Pièces complémentaires pour les détenteurs des unités de transformation de bois**

- Certificat d'enregistrement en qualité de Transformateur de bois valide ;
- Sources d'approvisionnement en bois valides (contrat de partenariat notariés avec les détenteurs de titre d'exploitation forestière) ;
- Rapport d'activité de l'exercice échu de l'UTB ou certificat de non activité signé du Délégué Régional territorialement compétent, le cas échéant ;

#### **Pièces complémentaires pour les détenteurs des titres d'exploitation forestière**

- Agrément à la profession d'exploitant forestier ;
- Justificatifs des sources d'approvisionnement en grumes valides (PAO, CVC) ;
- Rapport d'activité de l'exercice échu ou certificat de non activité signé du Délégué Régional territorialement compétent, le cas échéant ;



### ❖ **Renouvellement de l'ouverture d'un parc de rupture**

- Rapport d'activité du parc de rupture de l'exercice échu, assorti des copies des lettres de voiture ayant servi au transport des grumes ou débités jusqu'audit parc ;
- Autorisation d'ouverture du Parc de rupture de l'exercice échu ;
- Certificat de détention de stocks de bois résiduels ;
- Rapport d'activité de l'exercice échu de l'UTB ;
- Justificatifs du retour des documents sécurisés précédemment acquis certifié par le SEGIF ;

### **Pièces complémentaires pour les détenteurs des unités de transformation de bois**

- Rapport d'activité de l'exercice échu de l'UTB ;
- Factures d'achat des bois ;
- Précomptes sur achat des bois obtenus auprès des services compétents du Ministère en charge des Finances ;
- Sources d'approvisionnement en bois valides (contrat de partenariat notariés avec les détenteurs de titre d'exploitation forestière).

### **Pièce complémentaire pour les détenteurs des titres d'exploitation forestière**

- Justificatifs des sources d'approvisionnement en grumes valides (PAO, CVC).

### LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Jules Doret NDONGO

#### Copies :

- DF, DPT ;
- GFBC ;
- Autres syndicats
- Affichage ;
- Chrono/Archives.